



Paris, le 23 juin 2021

**Objet : Avis des représentants de biologie médicale en réponse à la lettre du Conseil d'Administration du LABAC suite à la parution de l'arrêté du 8 mars 2021 assouplissant l'accréditation**

Monsieur le Directeur Général de la Santé,  
Monsieur le Président de la Commission Nationale de Biologie Médicale,

Les représentants de la biologie médicale, Syndicats et Ordres, ont œuvré pour une accréditation centrée sur l'aspect médical de la profession de biologiste médical et non sur des processus industriels.

La simplification des conditions d'accréditation présentée dans l'arrêté du 8 mars 2021 avec une accréditation des examens représentatifs par ligne de portée représente pour nous une avancée majeure.

Cet arrêté est le fruit du travail de la Commission Nationale de Biologie Médicale, à laquelle appartiennent de droit les représentants syndicaux des secteurs, privé et public, les Ordres de médecine et de pharmacie, les Académies de médecine et de pharmacie, la Conférence des Doyens de médecine et de pharmacie, les directeurs des CNR, le Ministère, la HAS, l'ANSM, l'agence de Biomédecine et le COFRAC.

Actuellement la plupart de nos laboratoires sont accrédités à plus de 80% de leurs examens. Cette simplification va permettre d'alléger le travail qui reste à mener pour les derniers pourcentages les plus difficiles à obtenir et ainsi éviter l'arrêt d'examens réalisés ponctuellement, mais à forte valeur ajoutée pour nos patients.

L'arrêté est le fruit d'une concertation de la CNBM avec les biologistes de terrain sur les modalités d'accréditation en France.

Le Conseil d'Administration du LABAC (réseau de laboratoire de biologie médicale accrédité) a adressé à ses membres et au Ministère un courrier qui nous a surpris par les termes particulièrement critiques vis-à-vis du travail mené par la CNBM et vis-à-vis des biologistes médicaux de terrain.

Ce courrier précise que l'arrêté « *met en péril l'exercice même et l'image de la profession de biologiste médical* » et qu'il amène à « *évoluer vers une démarche qualité a minima qui constituera une régression pour la profession, pour le service rendu à nos confrères médecins et pour finir à nos patients* » en parlant de « *nivellement par le bas* ».

Ce courrier met en exergue un clivage au sein la profession, entre les biologistes de terrain et quelques biologistes membres du LABAC dans une période critique où nous avons besoin d'une union forte de tous les acteurs de biologie médicale.

Les biologistes médicaux de terrain ont réagi majoritairement de manière négative à ce courrier et défendent le travail de la CNBM.

Il nous semble essentiel de rappeler aux Autorités sanitaires que la voix discordante du conseil d'administration du LABAC sur une accréditation plus rigide est ultra minoritaire au sein de la profession et nous appelons l'association du LABAC a plus de retenue dans ses propos.

Dr. Lionel BARRAND – Président **Les Biologistes Médicaux** - 06 67 20 81 88

Dr. François BLANCHECOTTE – Président du **SDB** - 06 08 89 61 02

Dr. Claude COHEN – Président du **SNMB** - 06 09 68 51 76

Pr. Jean-Paul FEUGEAS – Président du **SNMB-CHU** - 06 85 99 39 18

Pr. Jean-Gérard GOBERT – Président de la **FNSPBHU** - 06 82 23 35 66

Dr. Carole POUPON – Présidente du **SNBH** - 06 76 36 56 67